



## Commune de BERNEX

Dans sa séance du 9 février 2021, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

1. Prestation de serment de Monsieur Christian Perrier, groupe PLR, en remplacement de Monsieur Benoît Charbonnet, démissionnaire

Pour faire suite à la démission de Monsieur Benoît Charbonnet, groupe PLR, il a été procédé par Monsieur Karl-Anton Baumann, Président du Conseil municipal, à l'assermentation de

Monsieur Christian Perrier

nouveau Conseiller municipal, groupe PLR.

2. Désignation de Monsieur Christian Perrier, au sein des commissions

Le Conseil municipal, par 22 oui (unanimité des membres présents)

### A DESIGNE

le Conseiller municipal suivant pour faire partie des commissions permanentes constituées en son sein :

Sociale et Vie associative	Monsieur Christian Perrier (membre)
Culture et Espaces publics	Monsieur Christian Perrier (membre)

3. Désignation des représentants du Conseil administratif au Conseil de Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement (FCBL)

Le Conseil municipal

- prend acte des deux membre désignés par le Conseil administratif ci-après pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025, à savoir
  - Monsieur Nicolas Wisard
  - Monsieur Gianluigi Bottani (*sous condition de la suppression de l'art. 11, al. 5 des statuts de la FCBL*)
- valide la dérogation à la limite ordinaire de durée des mandats pour Monsieur Nicolas Wisard

4. Projet de résolution des groupes VERSO et PDC intitulé : « Pour prévenir les expulsions de locataires et sous-locataires »

Le Conseil municipal, par 14 oui, 3 non et 5 abstentions (22 votants) ACCEPTE ce projet de résolution.

Non soumis à référendum.

5. Modification des statuts de la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement (FCBL)

Le Conseil municipal, par 22 oui (unanimité des membres présents)

DECIDE

1. d'accepter la modification suivante des statuts de la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement, du 18 septembre 2012 :

Suppression de l'art. 11, al 5 « *La limite d'âge pour l'élection au Conseil est fixée à 70 ans* »

2. De demander au département compétent de préparer un projet de loi en vue de l'approbation de ces modifications des statuts par le Grand Conseil.
3. De fixer l'entrée en vigueur de ces modification/s au lendemain de la parution dans la FAO de l'arrêté du Conseil d'Etat de promulgation de la loi (*première date possible*).

6. Modification des statuts de la Fondation de la Commune de Bernex pour l'Artisanat, le Commerce et l'Industrie (FCBACI)

Le Conseil municipal, par 22 oui (unanimité des membres présents)

DECIDE

1. d'accepter la modification suivante des statuts de la Fondation de la Commune de Bernex pour l'Artisanat, le Commerce et l'Industrie, du 18 septembre 2012 :

Suppression de l'art. 11, al 5 « *La limite d'âge pour l'élection au Conseil est fixée à 70 ans* »

2. De demander au département compétent de préparer un projet de loi en vue de l'approbation de ces modifications des statuts par le Grand Conseil.
3. De fixer l'entrée en vigueur de ces modification/s au lendemain de la parution dans la FAO de l'arrêté du Conseil d'Etat de promulgation de la loi (*première date possible*).

Le délai pour demander un référendum expire le : 29 mars 2021

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Bernex, le 17 février 2021

Le Président du Conseil municipal :  
Karl-Anton BAUMANN